

Créteil, le 16 février 2022

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux à vingt heures trente le quinze février, le conseil municipal de la commune de Créteil convoqué à domicile et par écrit le 8 février 2022 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CATHALA Laurent.

Étaient présents :

M. CATHALA, Maire,
M. PELISSOLO, **Mme BOULARD**, **M. PLACE**, **M. ELHARRAR**, **Mme SIMON-DECK**, **M. MAÏZ**, **Mme SOL**, **M. DUKAN**, **Mme VORCHIN**, **M. URGIN**, **M. PESSAQUE**, **Mme VALLIER**, **M. MBOUMBA**, **Mme DIALLO**, **M. LE GUILLOU**, **M. HÉLIN**, **Mme HACHMI**, Adjointe au Maire,
M. WANNIN, **Mme CAMARA**, **Mme MÉLIGNE**, **Mme ANAMBA-ONANA**, **Mme SALVIA**, **M. SASPORTAS**, **M. TEISSÈDRE**, **M. BRAUD**, **M. ESOR**, **Mme CHRISTON**, **M. TOLÉDANO**, **M. TAHRI**, **Mme MORVAN**, **Mme RUPAIRE**, **M. BIEN**, **M. HENRY**, **Mme MATTEI**, **Mme GARCIA-KLETHI**, **Mme RABA**, **M. HEBBRECHT**, **Mme LÔ**, **M. DING**, **Mme DUPUIS**, **M. KÉRISIT**, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales,

Absents : **Mme DIASSE**

Mandats : **Mme GARRIGOU-GAUCHERAND** (pouvoir à **M. MBOUMBA**), **Mme TORGEMEN** (pouvoir à **M. PELISSOLO**), **Mme ADNANE** (pouvoir à **Mme SOL**), **M. DUFEU** (pouvoir à **M. DUKAN**), **Mme DEPREZ** (pouvoir à **M. CATHALA**), **Mme HÉNON** (pouvoir à **M. HÉLIN**), **Mme ANGLÈS** (pouvoir à **M. LE GUILLOU**), **M. MULUMBA** (pouvoir à **M. BRAUD**), **Mme PERREAU** (pouvoir à **Mme BOULARD**), **M. BETOUCHE** (pouvoir à **M. HEBBRECHT**).

Secrétaire de Séance : **Alain DUKAN**

Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers en exercice et constaté que le quorum était atteint pour la validité des délibérations, Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021 qui est adopté à l'unanimité et donne communication :

- des décisions prises par Monsieur le Maire du 29 novembre 2021 au 6 février 2022, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal;
- d'une information relative au projet de téléphérique Téléal.

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉSENTÉES À LA SÉANCE :

D2022-1-1-1 Présentation du rapport égalité femmes - hommes.

Rapporteur : Madame MATTEI

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la communication de ce rapport.

D2022-1-1-2 Budget principal : Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

Rapporteur : Monsieur PESSAQUE

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport présenté.

D2022-1-1-3 Budget annexe de chauffage urbain : Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022.

Rapporteur : Monsieur PESSAQUE

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport présenté.

D2022-1-1-4 Convention pour le transfert et le visionnage des images du système de vidéoprotection du parking de l'Hôtel de ville.

Rapporteur : Monsieur TOLÉDANO

Adoptée à l'unanimité. Monsieur WANNIN ne prend pas part au vote.

D2022-1-1-5 Rétrocession de véhicules mis à disposition de GPSEA par la ville lors des transferts de compétences.

Rapporteur : Madame SIMON-DECK

Adoptée à l'unanimité.

D2022-1-1-6 Modification du tableau des emplois du personnel communal : suppressions et créations d'emplois.

Rapporteur : Monsieur HÉLIN

Adoptée à l'unanimité.

D2022-1-1-7 Présentation du rapport social unique de l'année 2020.

Rapporteur : Monsieur HÉLIN

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la communication de ce rapport.

D2022-1-2-1 Avis sur la demande d'autorisation environnementale dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly.

Rapporteur : Monsieur ELHARRAR

Adoptée à l'unanimité.

D2022-1-2-2 Quartier du Mont-Mesly (CQ n°10) - Secteur Kennedy-Chabrier. Plan local d'urbanisme: Création d'un périmètre d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG).

Rapporteur : Monsieur DUKAN

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures vingt-sept le quinze février deux mille vingt-deux.



Le Maire,

Laurent CATHALA